



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 202602011

OBJET : Élection du maire

Nombre de conseillers municipaux :

Afférent au conseil : 23

En exercice : 23

Présents : 22

Absents avec procuration : 1

Votants : 22

Votes exprimés : 23

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 10h, les membres du Conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Mme BEAUDENOM-LOISEAU Alexia, Mme BERTRAND Marine, Mme BEURDOUCHE Annabelle, Mme BURG Corine, M. CARBONNIERE Jacques, M. COLIN Olivier, Mme DELJARRIT Magali, M. JOINEL Maxime, M. LACOMBE Olivier, M. LAJOIE Christophe, Mme LAVAUD Jùlia, M. LOISEAU Stéphane, M. MARZIN Ludovic, M. MATHIEU Laurent, Mme PEIRO Marie-France, M. REGNIER Bernard, Mme SAILHAN-RODRIGUEZ Nina Loup, Mme SCIUS Isabelle, Mme SGRO Fabienne, Mme TEBBOUCHE Eva, M. TEILLAC Christian, M. TIMONER Xavier

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. LAPORTE Fabien procuration à M. JOINEL Maxime

ABSENTS :

M. MATHIEU Laurent, Maire, ouvre la séance.

M. CARBONNIERE Jacques, doyen des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme TEBBOUCHE Eva.

Il est procédé à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 12
- Ont obtenu :
- M. MATHIEU Laurent : 18 voix

AR Prefecture

024-212402911-20260321-202602011-DE
Reçu le 27/03/2026

M. MATHIEU Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Fait à Montignac-Lascaux le 21 mars 2026

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Le Maire

Eva TEBBOUCHE

Laurent MATHIEU



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Juge du Tribunal Administratif, 9 rue Tastet 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet <http://telerecours.fr>.

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission dématérialisée en Préfecture le :
et de l'affichage en mairie le :

30 MARS 2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 202603012

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Nombre de conseillers municipaux :

Afférent au conseil : 23

Absents avec procuration : 1

En exercice : 23

Votants : 22

Présents : 22

Votes exprimés : 23

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 10h, les membres du Conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Mme BEAUDENOM-LOISEAU Alexia, Mme BERTRAND Marine, Mme BEURDOUCHE Annabelle, Mme BURG Corine, M. CARBONNIERE Jacques, M. COLIN Olivier, Mme DELJARRIT Magali, M. JOINEL Maxime, M. LACOMBE Olivier, M. LAJOIE Christophe, Mme LAVAUD Jùlia, M. LOISEAU Stéphane, M. MARZIN Ludovic, M. MATHIEU Laurent, Mme PEIRO Marie-France, M. REGNIER Bernard, Mme SAILHAN-RODRIGUEZ Nina Loup, Mme SCIUS Isabelle, Mme SGRO Fabienne, Mme TEBBOUCHE Eva, M. TEILLAC Christian, M. TIMONER Xavier

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. LAPORTE Fabien procuration à M. JOINEL Maxime

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Eva TEBBOUCHE

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose à l'assemblée que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal (art L 2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DÉCIDE la création de 6 postes d'adjoints.

Fait à Montignac-Lascaux le 21 mars 2026

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Eva TEBBOUCHE

Le Maire

Laurent MATHIEU



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Juge du Tribunal Administratif, 9 rue 73 et 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet <http://télérecours.fr>.

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission dématérialisée en Préfecture le :
et de l'affichage en mairie le : **30 MARS 2026**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 202604013

OBJET : Élection des adjoints

Nombre de conseillers municipaux :

Afférent au conseil : 23

Absents avec procuration : 1

En exercice : 23

Votants : 22

Présents : 22

Votes exprimés : 23

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 10h, les membres du Conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Mme BEAUDENOM-LOISEAU Alexia, Mme BERTRAND Marine, Mme BEURDOUCHE Annabelle, Mme BURG Corine, M. CARBONNIERE Jacques, M. COLIN Olivier, Mme DELJARRIT Magali, M. JOINEL Maxime, M. LACOMBE Olivier, M. LAJOIE Christophe, Mme LAVAUD Jùlia, M. LOISEAU Stéphane, M. MARZIN Ludovic, M. MATHIEU Laurent, Mme PEIRO Marie-France, M. REGNIER Bernard, Mme SAILHAN-RODRIGUEZ Nina Loup, Mme SCIUS Isabelle, Mme SGRO Fabienne, Mme TEBBOUCHE Eva, M. TEILLAC Christian, M. TIMONER Xavier

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. LAPORTE Fabien procuration à M. JOINEL Maxime

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Eva TEBBOUCHE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à [l'article L. 2122-7](#).

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. Par dérogation à l'avant-dernier alinéa du présent article, en cas de vacance dans les communes de moins de 1 000 habitants, le ou les adjoints sont désignés parmi les conseillers, sans tenir compte du sexe de ces derniers.

NOTA: Conformément à l'article 7 de la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, ces dispositions s'appliquent à compter du premier renouvellement général des conseils municipaux suivant la promulgation de ladite loi.

Conformément à la délibération 202603012, il y a lieu de procéder à l'élection de 6 postes d'adjoints sur liste bloquée. Une seule liste se présente.

AR Prefecture

024-212402911-20260321-202604013-DE
Reçu le 27/03/2026

La liste est composée de : 6 ADJOINTS

Résultat du vote : la liste présentée recueille 18 voix pour et 5 bulletins blancs.

Sont élus : 1^{ère} adjointe : Mme DELJARRIT Magali

2^{ème} Adjoint : M. CARBONNIERE Jacques

3^{ème} Adjointe : Mme Fabienne SGRO

4^{ème} Adjoint : M. LOISEAU Stéphane

5^{ème} Adjointe : Mme PEIRO Marie-France

6^{ème} Adjoint : M. COLIN Olivier

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait à Montignac-Lascaux le 21 mars 2026

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Eva TEBBOUCHE



Le Maire

Laurent MATHIEU



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Juge du Tribunal Administratif, 9 rue Tastet 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet <http://telerecours.fr>.

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission dématérialisée en Préfecture le :

et de l'affichage en mairie le : 30 MARS 2026